



Expérience de la participation du public et des autochtones dans les évaluations environnementales menées par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

Anne-Marie GAUDET

Directrice régionale du Québec, Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE)
Canada

Anne-Marie Gaudet, Directrice régionale du Québec de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Mme Gaudet œuvre au sein du Gouvernement du Canada depuis plus de 15 ans. Mme Gaudet a œuvré plusieurs années comme praticienne d'évaluation environnementale et a contribué au développement de politiques aux Affaires autochtones et du Nord Canada. Elle a également représenté le Canada sur divers comités créés en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, un traité moderne signé en 1975 entre le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec, le Grand conseil des Cris et les Inuits.

Résumé : L'Agence canadienne d'évaluation environnementale partagera dans un exposé, les grandes lignes de son approche en matière de participation publique et autochtones et les pratiques exemplaires en présentant des cas concrets qui ont démontré des résultats positifs favorisant l'acceptabilité sociale de projets. La participation du public peut améliorer la qualité des évaluations environnementales et des décisions et par le fait même des projets.

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) met une grande emphase sur la participation du public et des autochtones aux évaluations environnementales. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale administre un Programme d'aide financière aux participants, qui assiste les parties intéressées à prendre part aux évaluations environnementales.

En signant l'Accord de Paris, le Canada reconnaît la nécessité de respecter, de promouvoir et de faire entrer en ligne de compte les droits des peuples autochtones et des communautés locales dans les prises de décisions du gouvernement. Le Canada entamera une revue de ses processus d'évaluation environnementale en veillant à améliorer la consultation du public et des autochtones. Parmi les principes récemment adoptés qui guideront les évaluations environnementales, citons l'évaluation de la contribution en émissions des gaz à effet de serre des projets, la prise en compte des opinions du public et des collectivités concernées ainsi que la consultation des communautés autochtones.

Durant sa présentation, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale fera un survol des politiques en matière de participation publique et autochtone dans les évaluations environnementales qui appuient les nouvelles orientations du Canada visant à impliquer le public et les autochtones tôt et, tout au long du processus. La participation du public et des autochtones assure un processus d'évaluation environnementale ouvert et équilibré et permet d'accroître la qualité et la crédibilité de l'examen de projets.

Des exemples pratiques seront présentés visant à démontrer que les approches misant sur la transparence et la flexibilité des processus favorisent l'intégration des préoccupations du public et des connaissances traditionnelles et locales actuelles dans les décisions gouvernementales. Ces approches contribuent à des projets qui minimisent les impacts sur l'environnement et les communautés.

Les défis sont en mouvance face aux engagements et aux attentes croissantes des citoyens envers le gouvernement, découlant de l'augmentation de la transparence et de l'accès à l'information, la disponibilité et l'intérêt des citoyens pour les projets et la crédibilité des processus à renforcer auprès du public.